



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2019**

Public : 1 personne

L'an deux mil dix-neuf, le 17 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Crouy sur Cosson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire.

Date de convocation : 6 mai 2019

Présents : Mme Claudette SORIN, M. Michel MAURICE, M. Philippe GRANADOS, M. Luc MARCHAND, Mme Sandrine MAURICE, Mme Aurore BOIDRON, M. Davis BORNET, M. Arnaud CLEMENT.

Absents excusés : M. Patrick JULIEN, M. Yann PERTHUIS, M. Jean-Jacques ABADIE qui donne procuration à M. Philippe GRANADOS.

Absents : M. Didier ROUILLARD, M. Benoît OLLIVIER, Mme Christine DARDEAU.

Secrétaire de séance : M. Arnaud CLEMENT

Approbation du procès-verbal du 5 avril 2019

Il est approuvé à l'unanimité.

Avant l'ouverture de la séance Madame le Maire demande l'autorisation aux membres présents, d'ajouter les sujets suivants :

- Election d'un membre du SIVOS suite à la démission de M. Jean-Jacques ABADIE.
- Choix des entreprises pour l'accès PMR du groupe scolaire.

Les membres présents acceptent à l'unanimité l'ajout de ces deux sujets.

DELIBERATIONS :

Cession d'une parcelle foncière communale à la société Val de Loire Fibre

Aux termes d'une procédure de publicité et de mise en concurrence initiée par le Syndicat Mixte Ouvert Loir-et-Cher Numérique, et reprise par Val de Loire Numérique, TDF fibre, filiale à 100 % de la société TDF (télédiffusion de France) a été désignée comme attributaire d'une convention de délégation de service public d'une durée de 25 ans, pour la conception, la réalisation, l'établissement, l'exploitation, le financement et la commercialisation d'un réseau fibre optique à usage grand public et professionnel, sur les départements du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire.

La convention de délégation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Afin de faciliter les échanges entre les entités, la société TDF Fibre a créé une nouvelle société

dénommée Val de Loire Fibre.

Cette société prévoit d'intervenir sur la commune de Crouy sur Cosson pour des travaux de génie civil et de création d'infrastructures (câbles, NRO...).

Pour se faire, la société Val de Loire Fibre souhaite acquérir à l'euro symbolique une parcelle de terrain d'environ 68m² située sur la parcelle cadastrée A 547 d'une surface totale de 3 198 m², qui servirait d'assiette foncière du Nœud de Raccordement Optique.

A la fin de la concession, le terrain ainsi que les équipements seront rétrocédés au Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique.

Dans l'attente de ladite cession dont le temps de la procédure est incompatible avec celui des premiers travaux programmés par la société Val de Loire Fibre, il convient d'autoriser la société Val de Loire Fibre à commencer dès à présent les travaux afin de permettre la création du NRO dans les plus brefs délais.

Suite à l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'autoriser la cession du terrain du NRO d'une surface projetée de 68 m² environ pour le prix de 1 euro symbolique.**
- **De faire appel à un géomètre expert pour procéder à la division de la parcelle cadastrée section A 547 en vue de créer la parcelle d'assiette du futur NRO.**
- **De préciser que les frais inhérents à la vente seront entièrement supportés par la société Val de Loire Fibre.**
- **D'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à la cession du terrain d'assiette du NRO.**
- **D'autoriser la société Val de Loire Fibre à commercer les travaux.**

Election d'un délégué au Syndicat Scolaire Thoury-Crouy

Le Conseil Municipal :

Vu les élections municipales du 30 mars 2014,

Vu l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire et des Adjoints, le 5 avril 2014,

Vu la démission de Monsieur Jean-Jacques ABADIE, délégué du Syndicat Scolaire Thoury-Crouy, le 3 avril 2019,

Est élu comme délégué du Syndicat Scolaire Thoury-Crouy, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques ABADIE :

- Monsieur Arnaud CLEMENT, Conseiller Municipal.

VOTES : POUR : 09 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Motion de soutien à la population retraitée

Après avoir pris connaissance du courrier adressé par la FGRFP41, le Conseil Municipal, déclare avoir pris acte de ces documents.

Les conseillers municipaux estiment, que malheureusement, même s'ils sont conscients des difficultés rencontrées par la population retraitée, ce sujet n'est pas du ressort de la commune de Crouy sur Cosson.

DECISIONS DU MAIRE :

Prix des repas du 14 juillet

Le prix des repas est fixé pour l'année 2019 à :

Adultes de la commune	11 €
Adultes hors commune	13 €
Enfants de la commune jusqu'à 15 ans	gratuit
Enfant hors commune jusqu'à 15 ans	5 €

La vente est effectuée par ticket.

Entreprises retenues lors de l'ouverture des plis – Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite du Groupe Scolaire

Considérant que suite à la consultation effectuée, les entreprises suivantes ont été retenues :

LOT N°	OBJET	ENTREPRISE	H.T.	OPTION 1 H.T.*	TOTAL H.T.	TOTAL TTC
1	Maçonnerie	BOURSIER - Sassay	17 795.32	4 679.15	22 474.47	26 969.36
2	SERRURERIE	CAILLE - Mer	10 566.00			12 679.20
			H.T.			TTC
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX			33 040.47 €			39 648.56 €

*Option cheminement désactivé

Droit de Prémption Urbain – Renonciation à l'exercice du droit de prémption

Madame le Maire ne préempte pas pour les dossiers suivants :

- demande de déclaration d'intention d'aliéner transmise le 9 avril 2019 par la SELARL PERCHET et ASSOCIES Notaires à Saint-Dyé sur Loire pour les parcelles appartenant à Monsieur Jonathan COELHO cadastrées section C 928 – C 930 et C 931.

- demande de déclaration d'intention d'aliéner transmise le 15 mai 2019 par Maître Benoit MALON Notaire à TAVERS pour la parcelle appartenant à Monsieur Jacques CHESNEAU cadastrée section A 692.

Questions Diverses

Madame le Maire informe les membres présents :

- Que la fête du vélo aura lieu le 1^{er} septembre. Que les lieux de départ et d'arrivée seront au camping de Crouy sur Cosson.
Le Comité des Fêtes mettra en place un accueil café.

Des membres du Conseil Municipal et du Comité des Fêtes assureront le placement des véhicules sur les différents parkings.

- Que des dégâts ont encore été perpétrés au camping municipal.

Monsieur CLEMENT soulève le problème du barrage.

A Chambord il n'est pas baissé, à la Ferté Saint-Cyr non plus.

Il faudrait que tout le monde respecte les instructions données.

Il faut que les mêmes règles soient appliquées pour tout le monde. Soit tout le monde relève son barrage, soit tout le monde le laisse baissé.

Le problème sera soulevé une nouvelle fois au SEBB.

Monsieur GRANADOS informe que le bilan de sûreté place le site de Saint-Laurent dans la moyenne nationale.

Prochaine réunion le 14 juin à 20 h 00.

La séance est levée à 21 h 45

Le secrétaire de séance
M. Arnaud CLEMENT

Le Maire
Mme Claudette SORIN